

# Communications

## Examens de spécialiste

### Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en oto-rhino-laryngologie

*Date et lieu*

*Examen oral:*

Le jeudi 7 novembre 2019

Heures et lieux exacts restent à définir et dépendront du nombre de candidats.

*Examen écrit:*

Le jeudi 14 novembre 2019

Congress Centre Kursaal, Interlaken

*Délai d'inscription*

Du 1.5 au 31.7.2019 par internet, via: [www.orl-hno.ch](http://www.orl-hno.ch)

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → Formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → oto-rhino-laryngologie

### Examen de spécialiste pour l'obtention du titre de spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur

*Examens intermédiaires 2019*

*Chirurgie pédiatrique et tumeurs de l'appareil locomoteur*

*Lieu:* online via [www.swissorthopaedics.ch](http://www.swissorthopaedics.ch)

*Date:* de mai à septembre 2019

*Délai d'inscription:* le 7 juillet 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur

### Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en médecine intensive

*Date et lieu*

*1<sup>re</sup> partie, examen écrit:*

Lundi 30 septembre 2019, 11h00–14h30, Paraplegiker Zentrum Nottwil

Cet examen consiste en des questions à choix multiple en anglais.

*2<sup>e</sup> partie, examen oral:*

Jeudi 12 décembre 2019, heures de passage individuelles, Paraplegiker Zentrum Nottwil

Les questions d'examen seront distribuées en anglais. Les candidats seront interrogés soit en allemand soit en français.

*Délai d'inscription:*

*1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2019*

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → Médecine intensive

### Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en médecine interne générale

*Date:* le jeudi 7 novembre 2019 de 9h45 à 15h00

*Lieu:* St. Jakobshalle Bâle, St. Jakobs-Strasse 390, 4052 Bâle, [www.stjakobshalle.ch](http://www.stjakobshalle.ch)

*Délai d'inscription:* 28 août 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → Formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → médecine interne générale

### Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en ophtalmologie à adjoindre au titre de spécialiste en ophtalmologie

*Lieu:* Berne, Inselspital, Wirtschaftsgebäude Eingang 35, Salle Paradiso et Mondo

*Date:* le samedi 9 novembre 2019

*Délai d'inscription:* 1<sup>er</sup> juin – 30 août 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → ophtalmologie

### Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en cytopathologie à adjoindre au titre de spécialiste en pathologie

*Date:* 4 juin 2019

*Lieu:* Institut de Pathologie, Université de Berne

*Délai d'inscription:* 30 avril 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → Formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → pathologie

### Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en chirurgie cervico-faciale à adjoindre au titre de spécialiste en oto-rhino-laryngologie

*Date et lieu:*

L'heure, la date et le lieu sont convenus d'entente avec le candidat.

*Délai d'inscription:* L'inscription est possible pendant toute l'année.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → Formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → oto-rhino-laryngologie

### Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en rhumatologie pédiatrique à adjoindre au titre de spécialiste en pédiatrie

*Date:* 3 décembre 2019

*Lieu:* Le lieu de l'examen sera fixé après réception des inscriptions, en fonction de la langue d'examen souhaitée.

*Délai d'inscription:* 31 juillet 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM: [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → Formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → Pédiatrie

### Examen en vue de l'obtention de la formation approfondie en oncologie-hématologie pédiatrique à adjoindre au titre de spécialiste en pédiatrie

*Date:* le mercredi 6 novembre et le mercredi 13 novembre 2019 (prévoir toute la journée)

*Lieu:* Hôpital cantonal de Lucerne, Clinique de pédiatrie, Spitalstrasse, 6000 Lucerne 16

*Délai d'inscription:* 30 juin 2019

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de l'ISFM [www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) → Formation postgraduée → Titres de spécialiste et formations approfondies → pédiatrie

## Retrait de la SSO de la FMCH

**Lors d'une consultation de la base, les membres de la Société Suisse d'Ophthalmologie (SSO) ont voté en faveur du retrait de la FMCH avec une majorité de 83%.**

La SSO s'engage en faveur des meilleures conditions-cadres pour les ophtalmologues pratiquant en Suisse ainsi que leurs patientes et patients. A l'époque, nous avons rejoint la FMCH car, en tant qu'association professionnelle, nous étions conscients de l'importance des alliances interdisciplinaires pour la défense des intérêts des membres et patients.

Ces dernières années, nous avons toutefois dû constater, en tant qu'association professionnelle, que la FMCH n'a pas répondu aux attentes de la SSO concernant une collaboration fructueuse et empreinte de confiance.

Nos membres nous ont dès lors demandé de tirer les conséquences et de résilier notre adhésion à la FMCH le 31 mars. La SSO ne sera donc plus membre de la FMCH à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, après expiration du délai de résiliation de 15 mois.

*Vous trouverez de plus amples informations au sujet de la SSO sur notre nouveau site web: [www.sog-ssso.ch](http://www.sog-ssso.ch)*

## Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger

**Différence faible pour les médicaments brevetés mais encore élevée pour les génériques**

Sur la base d'un taux de change de 1.11 CHF/EUR appliqué par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le niveau de prix des médicaments protégés par un brevet des neuf pays européens de comparaison est de 7% inférieur à celui de la Suisse. En février 2019, les produits originaux tombés dans le domaine public étaient en moyenne 14% moins chers dans les pays européens de référence qu'en Suisse. Les génériques restent en moyenne deux fois plus chers en Suisse que dans les pays de comparaison. C'est ce que montre la dixième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par santésuisse et Interpharma, dans laquelle les prix de fabrique des médicaments sont comparés avec les prix pratiqués dans d'autres pays européens.

D'après la comparaison de prix avec l'étranger présentée aujourd'hui à Berne, sur la base d'un taux de change de CHF/EUR = 1.11 appliqué par l'OFSP pour le contrôle, les quelque 250 préparations originales brevetées figurant en Suisse dans la liste des spécialités et affichant le plus gros chiffre

d'affaires étaient en moyenne de 7% moins chères dans les pays étrangers comparables qu'en Suisse. Sur la base d'un taux de change actuel moyen de la BNS de 1.15 CHF/EUR, la différence de prix était encore de 5%. Lors de la dernière comparaison des prix en mai 2018, sur la base d'un taux de change de 1.09 CHF/EUR, les médicaments protégés par un brevet étaient encore de 9% plus chers qu'en moyenne des pays de comparaison. Par rapport à l'année précédente, les différences de prix avec l'étranger ont encore diminué. Les deux principales raisons en sont l'évolution du taux de change et les vagues régulières de contrôle des prix par l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

René Buholzer, directeur d'Interpharma, déclare à ce sujet: «En raison du réexamen régulier des prix, il n'y a plus de grande différence de prix des médicaments protégés par un brevet. L'industrie pharmaceutique apporte ainsi une contribution importante à la maîtrise des coûts de santé. C'est ainsi que, lors des baisses régulières de prix en 2017/2018, environ 325 millions de francs ont été économisés. Les prévisions de l'Office fédéral de la santé publique de 180 millions de francs d'économies pour la période 2017-2019 sont donc déjà largement dépassées. Des baisses de prix supplémentaires ont en outre occasionné un surcroît d'économies de 105 millions de francs.»

Pour ce qui est des produits originaux dont le brevet est arrivé à échéance ainsi que des génériques, la comparaison de prix se base sur les quelque 250 substances actives tombées dans le domaine public qui génèrent le plus fort chiffre d'affaires. Les prix des produits originaux tombés dans le domaine public étaient de quelque 14% moins chers en moyenne des pays de référence qu'en Suisse. S'agissant des génériques, la différence de prix est de 48%, c'est-à-dire que les génériques sont encore deux fois plus chers en Suisse qu'en moyenne des pays de référence. Verena Nold, directrice de santésuisse, explique à ce sujet: «Avec 7%, la différence de prix reste sensible également pour les médicaments protégés par un brevet. Il faut donc continuer à faire des économies. Au niveau des génériques, des économies nettement plus importantes seraient faisables. Etant donné que la part de 23% de génériques est faible et que les prix sont le double de ce qu'ils sont à l'étranger, nous pourrions économiser des centaines de millions de francs sans porter aucunement atteinte à la qualité. C'est pourquoi santésuisse tient à introduire le système de prix de référence.»

C'est déjà la dixième fois que l'association faitière de l'assurance-maladie santésuisse et l'association de branche de l'industrie

pharmaceutique pratiquant la recherche Interpharma réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. A cet effet, les prix de fabrique pratiqués en Suisse pour les médicaments brevetés et pour ceux tombés dans le domaine public ainsi que pour les génériques ont été comparés avec ceux d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suède. La comparaison a été réalisée en avril 2019 pour les produits protégés par un brevet, en février 2019 pour les produits originaux tombés dans le domaine public et les génériques.

## Mise au concours

### Young Talents in Clinical Research 2019

Avec le programme «Young Talents in Clinical Research» (YTCR), la Fondation Gottfried et Julia Bangerter-Rhyner et l'ASSM souhaitent encourager plus de jeunes médecins à s'engager dans la recherche clinique. En 2019, 1 million de francs sont mis à disposition pour financer du temps protégé et des projets de recherche pour chercheuses et chercheurs débutants.

*Le délai de soumission est fixé au 30 juin 2019.*

Les requêtes, rédigées en anglais, doivent être enregistrées en ligne. Le soutien d'une ou d'un mentor doit être garanti pendant la durée du subside. Les détails sur les critères de participation, la soumission des requêtes et la procédure d'évaluation se trouvent sur notre site: [assm.ch/fr/ytcr](http://assm.ch/fr/ytcr)

## Ausschreibung

### Forschungspreis 2019 der Hemmi-Stiftung

Die Hemmi-Stiftung zur Förderung der klinischen Forschung stiftet im Jahr 2019 einen Preis von 30 000 Schweizer Franken.

Der Preis richtet sich an junge Forscherinnen und Forscher, die an einer schweizerischen Klinik, einem Institut oder in der Privatpraxis ein klinisches Forschungsprojekt durchführen. Der Antrag soll die Beschreibung der Studie, allenfalls bereits vorliegende Ergebnisse und Publikationen, das von der Ethikkommission bewilligte Studienprotokoll und ein Curriculum Vitae des Gesuchstellers enthalten.

Bewerberinnen und Bewerber sind gebeten, ihre Unterlagen bis zum 30. Juni 2019 Herrn lic. iur. Simon Rosenthaler, Präsident des Stiftungsrates der Hemmi-Stiftung, c/o Stoll Schulthess Partner, Hauptstrasse 12, 4153 Reinach, zu unterbreiten.